

Journées romandes des arts et métiers 2009 à Champéry

lundi 29 juin 2009 / 14h15-14h30

Souhaits de bienvenue

I. Salutations et introduction

J'ai l'immense plaisir et le grand honneur d'ouvrir la 42^{ème} édition des Journées romandes des arts et métiers et de vous souhaiter la bienvenue à Champéry. En participant aussi nombreux à ces assises, vous témoignez, de façon remarquable, de votre attachement à l'Union suisse des arts et métiers notre USAM et je vous en remercie chaleureusement.

Les Journées romandes des arts et métiers sont pour nous l'occasion de témoigner de notre force et de notre solidarité. Car ne l'oublions pas : nous sommes la première organisation économique du pays, nous représentons quelque 300'000 PME, soit 99,7% de toutes les entreprises, qui, rappelons-le, occupent deux tiers de tous les travailleurs. Nous défendons les patrons des petites et moyennes entreprises, qui travaillent durement, ne touchent pas de salaires exorbitants et contribuent largement au bien-être de la Suisse.

II. Priorités de l'USAM

La volonté de soulager les PME est au cœur du Programme stratégique 2008-2010 de l'USAM adopté lors du Congrès qui s'est tenu à Fribourg le 30 mai 2008. Notre Union préconise l'aménagement de conditions-cadre optimales pour nos PME par :

- la réduction du nombre de normes et prescriptions légales,
- l'allégement des charges administratives,
- l'abaissement des impôts, taxes et redevances.

Les micro-entreprises sont en l'occurrence les premières tributaires de notre soutien : ce sont elles en effet qui souffrent tout particulièrement de la lourdeur des charges administratives, le patron devant ou tout faire lui-même, ou recourir, au prix fort, à des services de conseils et d'appuis extérieurs.

Nous sommes bien conscients que l'établissement de conditions cadres optimales pour les PME ne peut se faire en une fois, mais qu'il s'agit souvent d'apporter de petites améliorations techniques et peu spectaculaires dans de nombreux domaines. De petits pas dans la bonne direction débouchent toutefois sur des améliorations notables, et c'est bien là notre but – dans l'intérêt de nos 280 organisations membres. Permettez-moi de citer deux exemples :

1. **Allégement administratif** : en matière de TVA tout d'abord, où la forte pression de l'USAM a permis de réaliser des progrès essentiels en matière de culture fiscale, au niveau des relations entre autorités fiscales et PME. La Division principale de la TVA de l'Administration fédérale des contributions a ainsi sensiblement adouci sa pratique de contrôle, redoutée par les entreprises. Les visites des inspecteurs sont désormais annoncées et durent moins longtemps. La communication de renseignements fonctionne enfin et les publications officielles sont davantage compréhensibles. Désormais, les organisations de branche peuvent elles aussi faire reconnaître officiellement leurs propres brochures et feuilles d'information. Nos experts rencontrent régulièrement des hauts fonctionnaires de la Division principale de la TVA pour débattre des problèmes et les résoudre.
2. **Abaissement des impôts** : dans le courant de 2008, la Conférence suisse des impôts (CSI), qui regroupe les chefs de services des administrations cantonales et fédérale a remanié en catimini la circulaire n°28 "*Instructions concernant l'estimation des titres non cotés en vue de l'impôt sur la fortune*". La nouvelle mouture prévoyait l'introduction d'un nouveau chiffre 36 susceptible de tripler l'impôt sur la fortune d'une majorité de PME. Cette proposition, particulièrement malvenue à l'heure où l'économie suisse entre en récession, a provoqué une levée de boucliers des associations économiques.

Un parallèle inquiétant peut être tiré entre la circulaire n° 28 et le nouveau certificat de salaire. Dans un cas comme dans l'autre, la CSI s'est arrogé non seulement des compétences de nature technique mais également des prérogatives politiques, telle notamment la fixation de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle directive. Fort heureusement, l'intervention des associations économiques – et en particulier de l'USAM – a permis de corriger le tir : en janvier 2009 les autorités fiscales ont en effet annoncé l'abrogation du chiffre 36 de la circulaire.

III. Crise économique : mesures de relance préconisées par l'USAM

La Suisse est officiellement entrée en récession. Que faire pour surmonter cette crise ? A l'heure où les Etats font exploser leurs budgets pour soutenir leurs économies, l'USAM considère que :

- les programmes de relance étatiques sont un mal nécessaire, mais doivent être axés sur des mesures ciblées, rapides dans leurs effets et temporaires,
- l'allégement fiscal demeure le moyen le plus efficace pour accroître les richesses et assurer les emplois.

En vertu de ces principes, l'USAM a soutenu les deux paquets conjoncturels adoptés par les Chambres fédérales. Par contre, elle regrette que le Conseil fédéral ait cédé à la pression et aux revendications de la gauche et des Verts et qu'il ait finalement adopté un troisième programme de relance conjoncturelle. Pour l'USAM, le seul point positif de ce paquet est qu'il ne lève pas le frein à l'endettement. Pour le surplus, elle le juge peu efficace et sans effet durable. Elle stigmatise les subventions accordées aux emplois temporaires qui pourraient avoir un effet boomerang et conduire au licenciement de collaborateurs actifs depuis de nombreuses années et donc plus coûteux. L'USAM perçoit cela comme un jeu dangereux frisant avec le dumping salarial. Selon l'USAM, la Confédération aurait aussi pu s'épargner de débloquer 200 millions pour alléger les primes d'assurance maladie, somme dérisoire au vu de l'ampleur des problèmes financiers qui affectent les assurances sociales.

Pour sa part, l'USAM soutient – encore et toujours – que le meilleur programme de soutien conjoncturel est la dérégulation : il est certain qu'une réduction rapide des charges administratives et fiscales profite davantage aux PME que des aides étatiques bien intentionnées mais sans effet durable.

C'est ainsi que l'USAM accueille favorablement les trois réformes fiscales en préparation aux Chambres fédérales, susceptibles d'être introduites le 1^{er} janvier 2010 déjà :

- La partie A de la réforme de la loi fédérale régissant la TVA. A la clé d'importantes simplifications administratives et des allègements fiscaux de près de 200 millions de francs.
- La compensation annuelle de la progression à froid, qui soulage au premier chef la classe moyenne.
- La réforme de l'imposition des familles qui prévoit des allègements de l'ordre de 600 millions en faveur des familles avec enfants, même s'il est vrai qu'en tant que Vaudois, je ne peux m'empêcher de regretter que l'imposition des couples mariés ne soit toujours pas réglée à satisfaction et que, comme dans notre canton, il ne soit pas introduit le système du quotient familial qui outre la question des couples mariés constitue un moyen simple et adéquat pour tenir compte de la présence d'enfants.

Autre revendication majeure de l'USAM en cette période économique difficile : **l'octroi de crédits bancaires, à des conditions raisonnables, aux PME**. S'il n'est pas encore possible de parler d'un blocage des crédits, des indices évidents montrent que les conditions de crédit se durcissent. Cette situation est inacceptable pour les PME, car elle signifie qu'elles deviennent otages de la crise actuelle engendrée principalement par les milieux financiers qui ont mené une politique d'entreprise erronée, axée sur une maximisation des bénéfices à court terme.

C'est pourquoi l'USAM exige un approvisionnement suffisant en crédits aux PME et ce, à des conditions raisonnables. Elle exhorte notamment les banques qui ont bénéficié de gros apports de fonds à ne pas thésauriser cet argent, mais à le remettre en circulation dans l'économie pour relancer la conjoncture. De plus, l'USAM exige une augmentation sensible de la limite de crédit couvrant le cautionnement des arts et métiers actuellement fixée à 500'000 francs, principalement pour faciliter l'accès au crédit des très petites et petites entreprises.

IV. Politique sociale : Résolution "Assurances sociales sûres et finançables"

Les perspectives de financement des assurances sociales inquiètent profondément l'USAM. Au cours des dix prochaines années, une hausse des taux de TVA de l'ordre de 6% risque en effet

de se révéler nécessaire pour maintenir ne serait-ce qu'approximativement l'offre actuelle de prestations.

Vu la situation conjoncturelle difficile, la dégradation de la situation bénéficiaire de nombreuses entreprises et la concurrence toujours plus rude, la Chambre suisse des arts et métiers (le Parlement de l'USAM) a récemment adopté une résolution qui met en avant les revendications de notre Union en matière de financement des assurances sociales :

- L'USAM soutient les assurances sociales actuelles et veut contribuer à garantir leur existence. Cependant, compte tenu des perspectives financières extrêmement sombres qui se dessinent dans le domaine des assurances sociales, elle exige un **changement de paradigme** : le financement ne doit plus être axé, comme jusqu'ici, sur l'extension constante des catalogues de prestations, mais les prestations doivent à l'avenir s'adapter aux moyens financiers disponibles;
- L'USAM exige que le potentiel d'économies existant soit pleinement exploité et les abus systématiquement combattus. Les économies réalisées doivent être exclusivement investies dans la sauvegarde à long terme des assurances sociales concernées. Les assurances sociales fortement surendettées, telles l'assurance-invalidité ou l'assurance-chômage, doivent faire l'objet de mesures draconiennes;
- L'USAM exige que l'on renonce à toute nouvelle extension des prestations sociales. Elle s'oppose en particulier de façon catégorique aux mesures visant à atténuer les effets de la retraite anticipée;
- L'USAM ne soutiendra désormais les adaptations d'impôts et de taxes qu'à la condition que l'on renonce à toute extension des prestations sociales, que le potentiel d'économies ait été au préalable pleinement exploité et que les charges ne soient pas reportées sur l'aide sociale.

V. PME et mobilité

Les 42^{es} Journées romandes des arts et métiers s'articulent autour du thème PME et mobilité. Ce choix ne doit rien au hasard. La mobilité est un facteur clé pour l'attrait de la place économique suisse et la compétitivité de notre économie. Au même titre qu'une fiscalité attractive et des charges administratives simplifiées, la mobilité constitue un préalable fondamental à l'aménagement de conditions-cadre favorables aux PME.

Forte de ce constat, l'USAM a réalisé en collaboration avec l'Institut M.I.S Trend SA une enquête auprès d'un échantillon représentatif de PME sur le thème "PME et mobilité". Les résultats vous seront présentés dans quelques instants par la directrice de l'Institut M.I.S Trend SA, Mme Marie-Hélène Miauton.

Tout au long de ces deux journées nous aurons l'occasion d'aborder les multiples facettes de la mobilité à l'aide d'éclairages fournis par des orateurs de renom. En guise d'introduction, permettez-moi de vous rappeler les principales revendications de l'USAM en la matière :

- Dans son **programme stratégique 2008-2010** l'USAM "*demande que les infrastructures de transport (trafic aérien compris) soient étendues, développées et maintenues en fonction des besoins. Elle s'oppose à l'introduction de nouveaux impôts ou de nouvelles taxes (tel le péage urbain) et les combat activement*".
- Lors de la Conférence de presse de ce matin, l'USAM a formulé les revendications suivantes :

L'USAM exige de la Confédération qu'elle revoie sa politique de financement dans le domaine des transports plutôt que de continuer à renflouer les caisses des transports publics en augmentant les taxes sur les carburants. Il convient de cesser les subventions croisées de la route au rail et de respecter les principes suivants :

1. axer le financement des infrastructures sur le principe de causalité : l'argent de la route doit revenir à la route;

2. respecter le principe de subsidiarité : participation et/ou préfinancement par les cantons de projets d'infrastructures ne faisant pas partie des réseaux routier et ferroviaire de base;
3. prendre en considération les apports d'infrastructures de transport pour l'économie et les PME: il est plus rentable d'investir dans la route que dans le rail pour l'économie intérieure.

Voilà j'en ai terminé avec les messages que je tenais à vous passer au nom de l'USAM en préambule à ces journées de Champéry.

Dino Venezia

Berne, le 9 juin 2009 usam-Ta
Lausanne, le 29 juin 2009
DV/lm